Jusqu'au lundi 16 décembre 2019

# Résidence arts viuels au MIJ de Moulins - Appel à candidatures

**Le Musée de l'Illustration Jeunesse propose une résidence arts visuels de mai à juillet 2020. Date limite de dépôt des candidatures : lundi 16 décembre 2019.**

## Objectifs

- Soutenir et encourager la création dans le domaine des arts visuels (typographie, dessin, peinture, gravure, estampe, photographie, architecture, sculpture, design, danse…).
- Favoriser l'accompagnement des artistes dans leur démarche.
- Permettre au public le plus large de se familiariser avec l'art contemporain et la création.
- Inscrire une démarche artistique au sein d'un territoire déjà sensibilisé à l'illustration contemporaine.

## Cadre de la résidence

Les musées départementaux proposent, pour la quatrième année, une résidence d'artiste, projet qui s'inscrit à la fois dans la volonté de favoriser la création et d'apporter les conditions favorables à une rencontre de proximité entre l'artiste, un lieu nouveau et la population locale.Les musées mettent à disposition de l'artiste un logement, dans le cœur historique de Moulins, avec un atelier équipé. L'hébergement et les frais liés au logement sont pris en charge par le Conseil Départemental de l'Allier. L'implication des musées, au regard des moyens financiers et humains consacrés à la réalisation et à l'accompagnement de l'action, est réelle.

## Objet de la résidence

### Temps de création

Pendant la durée de la résidence, fixée à trois mois, de mai à juillet, l'artiste accueilli(e) mènera un travail de création originale.

### Temps de partage

L'artiste participera également à des actions de médiation prévues avec le service des publics des

musées départementaux et la médiathèque départementale de l'Allier sous forme de rencontre, ateliers, lectures…Pour le bon équilibre artistique du projet, le temps de création sera de 70 % et le temps d'animation de 30 %, étant ainsi secondaire par rapport au temps global de la présence de l'artiste. Ce pourcentage pourrait toutefois être revu si la démarche de l'artiste l'induisait spécifiquement.L'équipe de médiation des musées proposera des actions pédagogiques à l'attention des publics scolaires mais aussi des TAPS, des centres de loisirs, publics empêchés… pour lesquels l'intervention de l'artiste sera souhaitée.

**Temps de restitution**

Ce projet de recherche artistique donnera lieu à un projet d'exposition itinérante, sur le territoire, dans le département de l'Allier et pourra être présenté notamment au lycée Jean Monnet à Yzeure.La communication sera assurée par les musées départementaux : site internet, réseaux sociaux, flyers, relations presse, invitation, vernissage, exposition itinérante…L'artiste pourra proposer à la boutique des musées certaines de ses réalisations dans une limite financière imposée par le budget de la collectivité.

## Conditions d'accueil en résidence

- L'artiste bénéficie pour les trois mois de la résidence de la mise à disposition d'un logement équipé de 80m$^2$ avec atelier, situé à l'avant de l'Hôtel de Mora, un hôtel particulier du milieu du XVIIIe siècle, à proximité des ateliers du Musée de l'Illustration Jeunesse, et en plein cœur du quartier historique de Moulins, préfecture de l'Allier, en région Auvergne-Rhône-Alpes.
- Mise à disposition des ateliers avec fournitures et dialogue avec l'équipe de médiation des musées.
- Aide des services techniques des musées si besoin (pour le logement, pour la réalisation de l'exposition…)
- Accès au réseau wifi, copieur scanner.
- Accès à un vélo avec ou sans assistance électrique si souhaité.
- **Allocation de résidence de 1650 euros / mois pendant 3 mois**.
- A l'issue du séjour, le travail réalisé permet la création d'une exposition.

## Dates et durée de la résidence

La résidence est prévue pour une durée de trois mois, sur une période répartie, après accord, de mai à juillet.

## Dossier de candidature

Le dossier de candidature devra obligatoirement comporter les pièces suivantes :

- lettre de motivation et d'intention du projet (deux pages maximum) expliquant si l'artiste a déjà bénéficié d'unerésidence.
- CV complet (avec mention du permis de conduire).
- Dossier artistique synthétique (des visuels d'oeuvres réalisées et d'éventuelles copies d'articles évoquant son travail).
- Éventuellement un ouvrage déjà publié ou travaux déjà réalisés.
- Présentation des actions de médiation envisagées en direction des publics.
- Attestation du statut de l'artiste (affiliation à la Maison des Artistes, déclaration du début d'activité, numéro de SIRET, capacité à produire des factures et à certifier ses déclarations sociales et fiscales…).

L'artiste sera sélectionné par un jury sur dossier en fonction de l'originalité de son projet et de la double dimensionartistique et de médiation.

## Dépôt des dossiers

Dossiers à envoyer à :M. le Président du Conseil Départemental de l'AllierMusées départementauxRésidence arts visuels1, avenue Victor Hugo / B.P. 166903016 Moulins Cedex
residencemusee@allier.fr

## Calendrier prévisionnel

La date limite de dépôt des candidatures au MIJ est fixée au 16 décembre 2019.

## Convention

Une convention de résidence spécifiant les engagements du Musée de l'Illustration Jeunesse, pour le Conseil Départemental de l'Allier et de l'artiste accueilli(e) sera signée au début du séjour.Un état des lieux entrant et sortant des locaux de la résidence sera effectué.Une attestation d'assurance responsabilité civile couvrant le temps de résidence sera demandée.

---

Dernière édition : 26 nov. 2025 à 19:24
https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/articles/residence-arts-viuels-au-mij-de-moulins-appel-a-candidatures